

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20231107-DM62-2023-11-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2023

SEANCE du 7 NOVEMBRE 2023 à 19h00

Date de la convocation : 25/10/2023

Date d'affichage : 25/10/2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	20	23

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. Gilles DUPIN, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 25/10/2023.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - M. Jean Marc VOLLE - Mme TRIOMPHE Christine –M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M YENIL Etienne - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - Mme CHABANNE Christelle - Mme PERRIN Cécile - M DUCROUX Loïc - Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - Mme VERPY Evelyne donne pouvoir à M CHOMAT Pascal - Mme FERRE Odile donne pouvoir à M PADET René.

SECRETAIRE DE SEANCE : M PADET René

Objet : Demande de subvention exceptionnelle de la JCF

Monsieur CHOMAT expose :

L'association Jeunesse cycliste du Forez sollicite une subvention exceptionnelle.

L'attribution de cette subvention exceptionnelle a pour but de couvrir en partie ou la totalité d'une facture concernant la réparation du minibus de l'association. Effectivement, cette association a acheté un minibus pour permettre les déplacements en manifestation et compétition. Les membres s'en servent régulièrement pour faire des déplacements en France pour des compétitions nationales, mais aussi pour se rendre à des compétitions internationales comme les championnats d'Europe ou du Monde.

Cette année, ils ont dû réaliser d'importants travaux sur ce véhicule pour garantir son utilisation en toute sécurité. Le coût de ses réparations de 750 € impact directement le budget annuel et place l'association dans une situation complexe pour continuer l'accueil de ses adhérents et le renouvellement/entretien de ses équipements.

Effectivement à ce jour, le stock de matériel est insuffisant et suite à cette dépense supplémentaire,

l'association ne peut pas l'approvisionner de manière suffisante. (Ballon, boyau et chaussons).

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 750 € à l'association Jeunesse Cycliste du Forez

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 07/11/2023

